

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 JUIN 2022



MAIRIE
DE
BRANCOURT EN LAONNOIS



L'an deux mille vingt-deux, le 17 juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Laure ROUYER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, BOISSOLLE Sandrine, BRANDON Catherine, CAGNIET Fabien, COUSIN Nicolas, DELPECH Nadège, MOISSON Djamilia, REMY Jean-Jacques, ROUYER Marie-Laure.

Absents : GILLES Wilfried, LAVAIRE Charline, SLIPECKI Thierry.

Absents représentés : M. ALLUITTE David a donné pouvoir à M. CAGNIET Fabien - Mme CAUCHOIS Céline a donné pouvoir à M. COUSIN Nicolas – Mme COLETO Audrey a donné pouvoir à Mme ROUYER Marie-Laure – M. SUMIEN Jean-Marc a donné pouvoir à Mme DELPECH Nadège.

Mme Catherine Brandon a été nommée Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 / Approbation du PV du Conseil Municipal du 20 mai 2022 :

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

2 / Cimetière, Jardin du Souvenir :

Il n'existe actuellement au cimetière de Brancourt, aucun moyen d'inscription des noms des défunts dont les cendres sont dispersées au jardin du souvenir. La municipalité a donc décidé d'acquérir un registre Totem en granit rose, de forme triangulaire. Il permettra la pose de 30 plaques nominatives. Le coût de ce registre de granit est de 1080 € TTC. Les modalités de tarification des plaques seront déterminées lors du prochain Conseil Municipal. Les familles pourront alors, si elles le souhaitent, acheter une plaque à la mairie pour l'inscription du nom du défunt. Les frais de gravure seront facturés aux familles par le service des Pompes Funèbres.

Pour information, Madame le Maire rappelle que la taxe de dispersion des cendres est abolie depuis la Loi de finances 2021 et ne peut donc être appliquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme le report de la décision du tarif qui sera appliqué à la vente des plaques.

3 / Salle polyvalente, tarifs de location :

La dernière tarification de location de la salle polyvalente remonte à la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2017. Madame le Maire propose une réévaluation desdits tarifs :

Tarifs proposés pour une location du week-end :

Pour les Brancourtois	:	300 € (au lieu de 350 €)
Pour les habitants des communes extérieures	:	450 € (au lieu de 400 €)
Pour les Associations Brancourtoises	:	150 €
Pour les Associations des communes extérieures	:	350 €

Tarif nettoyage complet de la salle :

Pour tout le monde	:	200 € (au lieu de 300 €)
--------------------	---	--------------------------

Les nouveaux tarifs seront appliqués pour les contrats non encore signés à la date du 17 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs ainsi proposés.

4 / Affichage des décisions municipales à compter du 1er juillet 2022

A compter du 1er juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent bénéficier d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de BRANCOURT-EN-LAONNOIS afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante:

- Publicité par affichage dans le tableau situé sur le mur de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modalité proposée.

5/ Questions diverses

- Lecture de la lettre de remerciements et de félicitations de M. Fricoteaux, Président du Conseil Départemental de l'Aisne, faisant suite à l'envoi du dernier Mag' de Brancourt en Laonnois.
- Tenue des régies municipales. Quatre quittanciers étaient utilisés auparavant. A la demande du SGC (Service de Gestion Comptable de Chauny), il est décidé de n'en utiliser que deux : un pour la régie cantine et un pour la régie diverse (location de salle, cartes de pêche, vente de cartes postales...).
- Les cartes de tennis n'ont plus d'amateurs. Une réflexion est engagée sur la destination future du terrain de tennis.
- Sur le terrain de football, les deux nouveaux filets de but achetés ont été installés.
- A la demande des représentants du Conseil Départemental, nous avons communiqué sur les dates des futures manifestations communales. Le repas des Aînés est prévu le 12 février 2023 (sous réserve de la situation sanitaire).
- Achat de grilles d'exposition : un lot de 8 grilles de 2m X 1m a été commandé.
- Commande de panneaux d'indication pour la bibliothèque et pour la salle des Associations.
- Une réunion des élus est prévue pour la préparation de la veillée du 1er juillet.
- Organisation de la fête communale du 27 au 29 août 2022. Les animations sont retenues. Un bulletin d'information détaillé sera distribué dans vos boîtes.

La séance est levée à 20h00.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La secrétaire de séance,



Catherine Brandon

Le Maire,



Marie-Laure ROUYER